

## [Texte]

Much remains to be done to assure citizens of Canada, in New Brunswick, of services which are comparable to those of their fellow citizens across this country.

In social services, even though New Brunswick ranked second highest for the number of social assistance clients per population, the province ranked seventh in the amount of federal payments per social-assistance recipient in 1977-78, and it ranked ninth with respect to federal payments for welfare services. These figures indicate that New Brunswick has much catch-up work to do to achieve the national average-per-capita expenditure in both general assistance and welfare services. A commonly accepted range of services is available in the province but not necessarily available equally in all areas of the province, or even fully developed where they are available. For example, a service as basic as Homemakers is not available everywhere in the province. Such important services as community-based services for seniors and community services for the disabled are still in developmental stages.

The Government of New Brunswick believes health care is a basic public service and the significant program inequities among provinces, which presently exist, are not acceptable. This province lags behind many in the range and depth of both available and insured services. Although significant advances in health care have occurred in New Brunswick, within the past two decades, this province has been unable to catch up with the levels of health services found elsewhere in Canada. New Brunswick's small population means that certain types of sophisticated and expensive services, required by only a few patients, will never be viable within the province. This fact is recognized and accepted. However, what is at issue here is not esoteric services but rather underdevelopment in the range of basic services due to financial constraints.

Professionally trained manpower is the most important component of any health care system. New Brunswick has a low per capita supply of almost every type of health professional. For example, the province's supply of doctors, dentists and rehabilitation therapists is more than 40 per cent lower than the Canadian average. As a result, not only are many types of health professionals more thinly spread, but certain essential services are not readily available to segments of the population.

New Brunswick's network of general hospitals provides an adequate number of hospital beds. However, the hospital system is under-developed in terms of the range and coverage of programs necessary for comprehensive care. For example, day surgery, rehabilitation, extended care and psychiatric programs are underdeveloped even in most regional centre hospitals. Major advances have been made in extended health care fields. However, this component of the system, particularly the community and in-home service aspect, requires considerable

## [Traduction]

Or, il reste beaucoup à faire pour que les citoyens canadiens du Nouveau-Brunswick bénéficient de services analogues à ceux de leurs concitoyens des autres régions.

En réalité de services sociaux, bien que le Nouveau-Brunswick se place au second rang pour la proportion de personnes qui bénéficient de l'assistance sociale, la province n'est qu'au septième rang, en 1977-1978, pour le montant des paiements fédéraux par prestataire de l'assistance sociale, et au neuvième rang pour les paiements fédéraux aux services d'assistance sociale. Ces chiffres montrent qu'il reste beaucoup à faire pour que le Nouveau-Brunswick atteigne la moyenne nationale par personne, pour les sommes dépensées en aide générale et en assistance sociale. Il existe tout un éventail des services dans la province, mais ils ne sont pas nécessairement accessibles dans toutes les parties de la province, et il arrive que, là où ils sont disponibles ils ne soient pas pleinement développés. C'est ainsi que les services aussi élémentaires que ceux de l'aide familiale font défaut dans certaines parties de la province. Des services aussi importants que ceux qui sont destinés aux troisième âge, et les services communautaires pour les handicapés en sont encore à leurs débuts.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick considère que l'assurance-maladie est un service public fondamental et qu'il ne devrait pas y avoir d'inégalités marquées entre les différentes provinces. Or, notre province est très en retard en ce qui concerne l'ampleur et le perfectionnement des services disponibles et de ceux qui sont offerts dans le cadre de l'assurance sociale. Bien que des progrès remarquables aient été réalisés au cours des vingt dernières années, notre province n'a pas été en mesure de rattraper les autres en matière de services d'assurance-maladie. La population du Nouveau-Brunswick est trop faible pour que certaines catégories de services de pointe, très coûteux et nécessités par un petit nombre de malades, soient viables. C'est un fait devant lequel nous nous inclinons. Mais nous ne nous battons pas ici pour des services qui ne sont pas d'une utilité générale, mais pour remédier au sous-développement des services de base, sous-développement dû aux restrictions budgétaires.

Tout système de santé repose sur un personnel qualifié. Or, il n'existe au Nouveau-Brunswick des catégories professionnelles, dans ce domaine, où il y a pénurie de personnel par rapport au chiffre de la population. C'est ainsi que le nombre de médecins, de dentistes et de physiothérapeutes de la province était inférieur de 40 p. 100 à la moyenne canadienne. Il en résulte non seulement que les praticiens, dans certaines professions, sont très peu nombreux, mais encore que certaines parties de la population ont de grandes difficultés à obtenir certains services essentiels.

Les hôpitaux généraux du Nouveau-Brunswick disposent d'un nombre suffisant de lits. Mais le système hospitalier est sous-développé, en ce sens que la gamme des programmes disponibles n'est ni assez large ni assez variée pour assurer tous les soins nécessaires. C'est ainsi qu'on constate de graves insuffisances dans les services de petite chirurgie, de rééducation, de soins posthospitaliers et de psychiatrie et ce même dans la plupart des grands hôpitaux régionaux. De grands progrès ont été réalisés dans le domaine des soins paramédi-